

Cet article vous a été envoyé par : [ab@semper.ch](mailto:ab@semper.ch)

Actu genevoise

## «Les Suisses ne viennent plus, par peur d'être piégés»

Par [Marie Prieur](#) Mis à jour à 06h45

**Depuis le 1er janvier 2015, les héritiers suisses habitant dans l'Hexagone sont taxés selon les taux français. De quoi susciter des craintes.**

C'est un coup de gueule que pousse Jean-Philippe Allenbach, le président du Mouvement Franche-Comté (MFC), qui prône l'autonomie de cette région. Pour défendre les intérêts de ce territoire voisin de la Suisse, il a même écrit au ministre français de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire. L'objet de son courroux: la fin de la convention fiscale qui réglementait les successions entre la France et la Suisse depuis 1953. Et surtout l'impact sur le marché immobilier ou encore l'emploi de proximité dans sa région.

«Au nom de quoi la France se sert-elle là-dessus?»

De quoi s'agit-il? Depuis le 1er janvier 2015, faute de nouvelle convention, les héritiers suisses habitant en France sont soumis aux règles fiscales françaises en matière de succession. Autrement dit, un Suisse vivant en France (ou ayant vécu en France au minimum six ans au cours des dix années précédant le décès) se verra taxer selon les taux français sur les biens et capitaux dont il hérite. Y compris si ces biens sont situés en Suisse: de la ferme en Argovie au chalet en Valais.

### **Jusqu'à 45% d'imposition**

Le hic, c'est que les taux en question sont loin d'être anodins. Pour un montant imposable situé entre 550 000 et 900 000 francs, le pourcentage appliqué est de 30%. Il grimpe à 45% pour un héritage supérieur à 1,8 million. «Vous trouvez ça normal? s'emporte Jean-Philippe Allenbach. Nombre de ces fortunes se sont

constituées en Suisse. Ici c'est un chalet, là une entreprise. Au nom de quoi la France se sert-elle là-dessus?»

Une indignation que partage Jean-Daniel Balet, membre fondateur de Swiss Respect. L'association milite pour la reprise des négociations entre la France et la Suisse. «Il faut une nouvelle convention pour éviter que le patrimoine suisse soit taxé par la France au seul motif que l'héritier habite sur son territoire», insiste Jean-Daniel Balet, soucieux des intérêts des Suisses de l'étranger. Et ravi de voir que le combat trouve un écho de l'autre côté de la frontière, en France voisine. «Le MFC comprend que l'impact peut être conséquent, cette situation entraînant le départ des Suisses», indique-t-il. Et de citer l'exemple d'une bénéficiaire de l'AVS qui avait, dans un premier temps, quitté Genève avant de faire machine arrière en se rendant compte qu'elle allait «passer à la caisse».

Jean-Philippe Allenbach a, lui aussi, quelques exemples dans sa besace. «Les Suisses ne viennent plus s'installer dans la zone proche de Genève. Ils ont peur d'être piégés. Sur la Côte d'Azur, c'est kif-kif, on ne voit plus les Suisses.» Selon lui, le marché de l'immobilier s'en ressent. À Sergy, dans le Pays de Gex, des maisons à vendre restent sur le carreau. «Il n'y a plus d'acheteurs suisses et les Suisses installés essaient de vendre leurs biens», résume le président du MFC.

L'impact réel est en réalité difficilement quantifiable. Me Pierre Hoffmann, notaire à Ferney-Voltaire, confirme que la situation actuelle n'est pas de nature à rassurer les acheteurs suisses, de même que les résidents. «Mais il n'y a pas encore de vraie tendance. À mon avis, c'est parce qu'il n'y a pas encore eu assez de personnes touchées.»

Pas de tendance et, du coup, des difficultés à mobiliser sur ce dossier. L'avocat de Swiss Respect, Benjamin Lebreton, confirme que «le côté technique de cette affaire entraîne un désintérêt jusqu'au jour où les personnes se retrouvent taxées par l'État français!» Et d'ajouter: «Il y a eu beaucoup de taxations qui ont coûté très cher aux familles qui n'avaient pas pris les devants.»

Prendre les devants, tel est aussi le message de Pierre Hoffmann. «Les stratégies consistant à organiser avant le décès la transmission du patrimoine deviennent incontournables», poursuit le notaire, évoquant notamment les possibilités de donation de son vivant.

## Un espoir nommé Macron

Si les moyens de diminuer l'impact financier existent, aux yeux de MFC et de Swiss Respect, c'est le principe qui continue de choquer. «Ce n'est pas normal qu'un patrimoine suisse soit taxé en France», persiste Jean-Daniel Balet. En 2017, Swiss Respect a eu un regain d'espoir. L'association a soutenu la motion de l'UDC Jean-Luc Addor qui demandait au Conseil fédéral de renégocier avec la France. Proposition rejetée le 14 juin 2017 par le Conseil national par 93 voix contre 92. «Le sujet est tellement complexe que certains signataires de la motion ont voté contre par méprise ou méconnaissance, pensant finalement qu'il valait mieux ne pas avoir de convention», se lamente Me Benjamin Lebreton.

De quoi décourager l'association, pourtant convaincue que l'arrivée à la tête de l'État français d'Emmanuel Macron était une opportunité à saisir. C'est aussi ce que pense Jean-Philippe Allenbach. «Quelqu'un comme Emmanuel Macron peut être sensible à ces questions.» D'où sa missive adressée le 10 mai au ministre Bruno Le Maire pour tenter de faire bouger les choses. «De notre côté, nous avons épuisé toutes les possibilités de nous faire entendre. Cette lettre et l'intérêt français pour renégocier la convention nous redonnent du courage», conclut Jean-Daniel Balet. (TDG)

Créé: 22.05.2018, 18h33